



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Commentaires du TUAC relatif au lancement du processus d'examen des
Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE
Poser les bases d'une révision ambitieuse
Paris, 10 mars 2014

Le TUAC se félicite de la possibilité de participer au processus de révision des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE. Le texte actuel des Principes, qui remonte à 2004, couvre de manière adéquate tous les domaines clés de la gouvernance d'entreprise. Toutefois il pourrait être considérablement amélioré à la lumière des leçons et des enjeux tirés par l'OCDE suite à la crise financière de 2008 et la crise économique et sociale qui depuis frappe nos économies. Nous contestons l'idée selon laquelle les Principes auraient « résisté à l'épreuve du temps » et qu'en conséquence une révision à l'ambition limitée suffirait. Par ces commentaires, nous présentons ce que nous estimons être les priorités du processus d'examen afin d'élever l'ambition des Principes.

Comme élément de contexte, le Secrétariat de l'OCDE a identifié un certain nombre d'enjeux d'envergure mondiale sur la base des travaux du Comité de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, notamment :

- Les *lacunes dans la gouvernance du conseil d'administration (CA)* et dans *la supervision par les actionnaires* qui ont été mises en évidence dans le rapport du Comité sur les « Conclusions et bonnes pratiques émergentes » à la lumière de la crise financière de 2008 ;
- L'évolution de la *structure de l'actionariat et des pratiques de marchés* (dont montée en puissance des bourses privées et des échanges du type « dark pools », du trading à haute fréquence) ;
- La *complexité et l'allongement croissant de la chaîne d'investissement* liant les propriétaires ultimes des actions (y compris les caisses de retraite) et les entreprises investies.

Ces enjeux sont pertinents pour comprendre le contexte de la révision à venir. Cependant, le processus gagnerait en qualité et en ambition s'il prenait en compte des leçons plus larges et des causes profondes de la crise qui ont été tirées par l'OCDE dans le cadre de son initiative en cours pour de « Nouvelles approches aux défis économiques », y compris :

- La *sous-estimation des risques* dans le secteur financier pourrait être abordée dans le processus de révision par le biais de la discussion sur la responsabilité du CA et la responsabilité tout au long de la chaîne de l'investissement ;
- La *montée des inégalités* dans les pays de l'OCDE et du G20 et la nécessité d'approches plus inclusives alliant « équilibre social » et « équilibre économique » pourraient

alimenter la discussion sur la rémunération des dirigeants, la définition de l'intérêt à long terme de l'entreprise et le rôle des principales parties prenantes ;

- Les *effets indésirables des politiques favorables à la croissance* qui ont généré des externalités négatives dans la société et l'évolution des *chaînes de valeur mondiales* pourraient être abordés dans le cadre de la gestion des risques et du reporting social, environnemental mais aussi fiscal par les entreprises.

L'entreprise privée est un moteur essentiel de la croissance et de la création de richesse de nos économies. Pour ce faire elle doit être régie de manière appropriée et rendre compte de son impact et de sa contribution à la richesse économique. Il n'y a pas de modèle ni de pensée unique à adopter en la matière. Les régimes nationaux de gouvernance d'entreprise sont différents les uns des autres. Pourtant, les leçons ci-dessus de l'OCDE suite à la crise financière suggèrent que le texte actuel des Principes de l'OCDE pourrait être grandement amélioré pour fournir un cadre d'orientation général aux décideurs politiques, aux régulateurs, aux investisseurs et aux entreprises.

Les priorités du TUAC

Pour cela, les Principes dans leur version révisée devraient établir des normes ambitieuses de gouvernance visant l'intérêt à long terme de l'entreprise et des objectifs plus larges de développement durable. Le texte actuel incarne plutôt le plus petit dénominateur commun entre toutes les juridictions. Il ne tient pas, ou peu compte de plusieurs aspects de gouvernance qui sont pourtant assez communs à travers les pays de l'OCDE tels que les structures duales (conseil de surveillance & directoire), la représentation des salariés et les situations comportant un actionnaire de contrôle. L'examen doit être à la fois ambitieux et assez complet pour tenir compte de la diversité des régimes nationaux.

Pour le TUAC et ses affiliés, la révision des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE devrait viser les priorités suivantes :

La voix des salariés

- Reconnaître le droit des salariés à l'information, la consultation, la représentation, et la négociation sur la base des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et les droits de l'homme.
- Protéger les droits des salariés en tant que créanciers.
- Promouvoir le reporting social, environnemental et fiscal.

La chaîne d'investissement

- Assurer la transparence et la responsabilité des gestionnaires d'actifs et autres intermédiaires vis-à-vis des détenteurs d'actifs.
- Réduire la dépendance vis-à-vis des rémunérations variables liées à la performance.

Le droit des actionnaires

- Faciliter un exercice responsable du droit des actionnaires et lutter contre les comportements court-termistes.
- Conditionner les fusions / acquisitions et les prises de contrôle au respect de l'intérêt à long terme de l'entreprise.

***L'organisation
du conseil
d'administration***

- Établir des principes de diversité de la composition du CA (de genre, représentation des minorités, et des salariés).
- Élargir le champ de la gestion des risques pour mieux tenir compte de la complexité croissante des activités de l'entreprise et de la responsabilité du CA vis-à-vis de toutes les parties prenantes.
- Adopter la séparation des postes de directeur général et de président du CA comme principe fondamental.

***La rémunération
des dirigeants***

- Restreindre la rémunération des dirigeants pour rétablir la confiance, y compris en réduisant la dépendance vis-à-vis des rémunérations liées à la performance, et en permettant d'aligner la rémunération avec l'intérêt à long terme de l'entreprise
- Requérir la publication des rémunérations individuelles et du ratio directeur général / salaire moyen de l'entreprise, et l'approbation de la rémunération par les actionnaires et les administrateurs indépendants.